

Le 4 août 2008

Procès-verbal de la session ordinaire du 4 août 2008 de la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes, tenue au 830, rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes, le quatrième jour d'août deux mille huit à vingt heures.

Sont présents:

M. Jocelyn Bédard, maire
M. Donald Laliberté, conseiller siège no 1
Mme Chantal Tanguay, conseillère siège no 2
M. Yannick Lemire, conseiller siège no 3
Mme Francine Turmel, conseillère siège no 4
M. Normand Nault, conseiller siège no 5
M. Yves Payette, conseiller siège no 6

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la session régulière
 - 1.1 Mot de bienvenue
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- 4.0 Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 7 juillet 2008
- 5.0 Lecture du courrier
- 6.0 Rapport des élus, de l'inspecteur municipal et du maire
- 7.0 Suivi de la session
- 8.0 Adoption du Premier projet de règlement pour modifier le règlement d'urbanisme afin de créer une nouvelle zone permettant l'usage de services reliés aux véhicules
- 9.0 Fixer la date pour la consultation publique
- 10.0 Congrès de la FQM
- 11.0 Colloque de zone annuel de l'ADMQ
- 12.0 Abolition du poste de secrétaire-réceptionniste
- 13.0 Résolution d'appui pour le maintien du service postal public et universel
- 14.0 Programme « ICI MA MAISON »
- 15.0 Comptes à payer
- 16.0 Varia
 - 16.1 _____
 - 16.2 _____
- 17.0 Questions de l'assemblée
- 18.0 Levée de la session

La séance est ouverte par Monsieur le maire Jocelyn Bédard, Hélène Lessard, directrice-générale/secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

Monsieur le maire précise que la séance est enregistrée.

R-08-08-125
Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yannick Lemire, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté en remettant les points 11 et 12 à une session ultérieure et en ajoutant au varia :

16.1 Travaux de voirie
tout en laissant le varia ouvert.

ADOPTÉE

R-08-08-126
Intervertir les points

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Turmel, appuyé par Monsieur le conseiller Normand Nault et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉE

R-08-08-127
Procès-verbal du
7 juillet 2008
Voir R-08-09-140

Monsieur le maire demande aux conseillers(ères) s'ils ont tous et toutes reçu et lu le procès-verbal de la session ordinaire du 7 juillet 2008, étant tous et toutes affirmatifs (ves);

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Payette, appuyé par Monsieur le conseiller Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la session du 7 juillet 2008, soit approuvé et signé avec les modification suivantes :

- Madame la conseillère Francine Turmel demande que le procès-verbal de la séance du 2 juin 2008 soit modifié en mentionnant la présence et non l'absence du conseiller Monsieur Normand Nault; Madame Turmel n'a pu faire cette modification à la session du 2 juin dernier étant arrivée, à la séance de juillet, après son adoption.

Le 4 août 2008

- Madame la conseillère demande également d'enregistrer son vote de dissidence à la résolution no : 08-06-113 considérant que cette résolution avait été adoptée avant son arrivée.

ADOPTÉE

COURRIER :

Lecture brève du courrier reçu au cours du mois.

RAPPORT DES ÉLUS :

M. Donald Laliberté, conseiller siège no 1 :

- réunion de travail
- préparatifs pour le Méchoui le 9 août prochain

Mme Chantal Tanguay, conseillère siège no 2 :

- réunion du Lourdinois.com le 14 juillet
- réunion de travail
- préparation de porte-folio pour les nouveaux arrivants

M. Yannick Lemire, conseiller siège no 3 :

- réunion de travail

Mme Francine Turmel, conseillère siège no 4 :

- réunion de travail

M. Normand Nault, conseiller siège no 5 :

- réunion de travail

M. Yves Payette, conseiller siège no 6 :

- réunion de travail

RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL :

En vacances, fera son rapport à la séance de septembre

RAPPORT DU MAIRE :

- plusieurs rencontres avec des citoyens
- rencontre dans le dossier du règlement no : 258-2008
- travail au bureau municipal

SUIVI DES SESSIONS :

A été fait :

- réservation au souper gastronomique Festival Canneberges de Villerooy, samedi le 13 septembre 2008;
- contribution pour la journée Bouger en famille
- signatures du contrat 9-1-1 avec Ivic Télécom

Résolution retournée :

- renouvellement du contrat de Mme Aline Côté concierge
- pour accepter la révision budgétaire du HLM
- du droit de traverse au Club les neiges Lystania
- au Transport la Cadence 2008 ainsi que la quote-part
- signatures du contrat avec Excavations H. St-Pierre inc.

RÈGLEMENT NO : 258-2008

PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 140-89 RELATIVEMENT À
L'AJOUT DE LA ZONE AGRO-COMMERCIALE AC-2
AINSI QUE CES USAGES

ATTENDU QUE la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes a adopté le règlement de zonage no 140-89;

ATTENDU QUE la municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes a le pouvoir en vertu de la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme de modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QU'il est nécessaire de modifier les usages dans la zone Av afin de permettre les activités spécifiques à la mécanique agricole et automobile (art. 5.2-C.4b) sur une partie du lot 47-P couvrant une superficie de 4000 mètres carrés sur laquelle existe déjà un bâtiment servant à la mécanique agricole;

ATTENDU QU'il n'existe plus de terrain commercial dans la zone blanche;

ATTENDU QUE la commission de la Protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) a été rencontrée le 2 octobre 2007 et que cette dernière a accordé un délai permettant la modification des règlements de la Municipalité et du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de l'Érable et ce, afin qu'une demande d'autorisation soit recevable à la CPTAQ;

ATTENDU QU'il y a de nouveaux points à la première demande, tel que la description du terrain visé par la demande, à l'annexe 1;

Le 4 août 2008

ATTENDU QUE la MRC de l'Érable est en pleine révision du schéma d'aménagement;

ATTENDU QU' il y a donc lieu de modifier certaines dispositions du règlement;

ATTENDU QU' un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 7 juillet 2008 ;

EN CONSÉQUENCE,

R-08-08-128

Règlement no :258-2008

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Laliberté,

Appuyé par Monsieur le conseiller Yves Payette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers qu'il soit fait et statué le premier projet du présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement

ARTICLE 2

L'article 6.5 du règlement de zonage no 140-89 est modifié par l'ajout de la zone AGRO-COMMERCIALE AC-2;

ARTICLE 3

Dans la zone AC-2, le seul usage permis est :

- les établissements de services reliés aux véhicules (art. 5.2 – C.4);

ARTICLE 4

Le plan de zonage no 1/2 faisant partie intégrante du règlement de zonage no 140-89 est modifié de la façon suivante :

Les limites de la nouvelle zone AC-2 sont illustrées à l'annexe « 1 », faisant partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 5

Le présent règlement abroge ou modifie toutes les dispositions de règlements antérieurs incompatibles avec les dispositions des présentes.

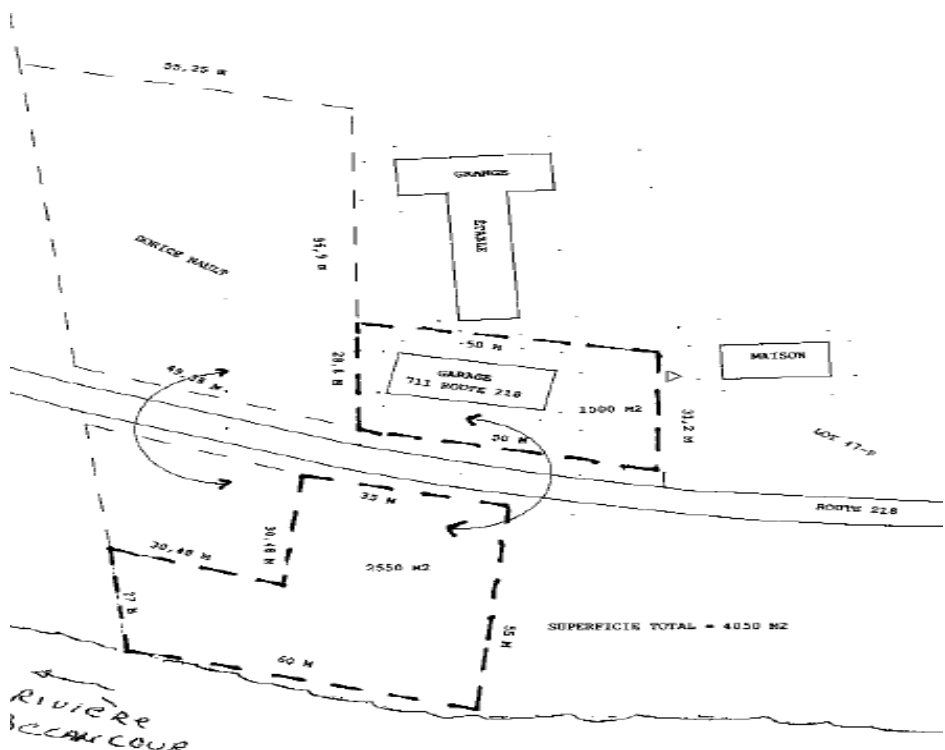
ARTICLE 6

Le présent règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la Loi.

MAIRE

Secrétaire-trésorière

ANNEXE 1



Le 4 août 2008

R-08-08-129
Fixer la date de la
consultation publique

Il est proposé par Madame la conseillère Chantal Tanguay,, appuyé par Monsieur le conseiller Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers que la date pour la consultation publique soit fixée une demi-heure avant la prochaine séance régulière dont la date sera fixée après vérification au code municipal considérant le congé de la Fête du travail lundi le 1^{er} septembre prochain.

ADOPTÉE

R-08-08-130
Autorisation d'assister
au Congrès de la FQM

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoises des Municipalités (FQM) organise ses 67ièmes assises annuelles sous le thème *Occuper le territoire : une dynamique de concertation* les 25, 26 et 27 septembre prochain au Centre des congrès de Québec;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal jugent qu'il est important d'assister à ce congrès;

Il est donc proposé par Monsieur le conseiller Yannick Lemire, appuyé par Monsieur le conseiller Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE le maire et un membre du conseil municipal assistent au Congrès annuel de la FQM;

QUE la municipalité paie les frais d'inscription de cinq cent trente dollars (530\$) par personne ainsi que tous les frais inhérents sur réception des pièces justificatives.

ADOPTÉE ET SIGNÉ SÉANCE TENANTE

R-08-08-131
Demande à la FQM
concernant les
inscriptions au
congrès

CONSIDÉRANT QUE le congrès annuel de la FQM est une occasion pour les élus municipaux de recevoir d'importantes informations pour parfaire leurs connaissances reliées à leur rôle;

CONSIDÉRANT QUE pour assister au congrès annuel de la FQM, un élu doit s'inscrire pour toute la durée du congrès;

CONSIDÉRANT QUE des élus aimeraient s'inscrire pour une journée, selon l'activité qui les intéresse, mais s'en privent car ils n'ont pas la possibilité de s'inscrire pour cette seule journée;

CONSIDÉRANT QUE des élus aimeraient s'inscrire pour une journée selon leur horaire de travail ou leurs obligations familiales;

CONSIDÉRANT QUE si des changements étaient apportés à la politique d'inscription à ce congrès, plus d'élus auraient l'opportunité d'y participer;

CONSIDÉRANT QUE les frais de ce congrès sont payés à même les deniers publics et que, par conséquence, il en coûte plus cher, per capita, pour une petite municipalité que pour une grande;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame la conseillère Francine Turmel, appuyé par Monsieur le conseiller Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE la municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes demande à la FQM de réviser sa méthode d'inscription au congrès annuel en :

- fixant un prix qui permettrait aux élus de pouvoir s'inscrire pour une ou plusieurs journées
- fixant un prix qui permettrait aux élus de pouvoir s'inscrire, pour une ou plusieurs journées, sans être obligés de payer pour les repas qu'ils ne pourront prendre cette journée;
- donnant la possibilité, lors d'une inscription complète au congrès, de transférer cette inscription à un autre élus de la même municipalité au cas où la personne inscrite initialement devait quitter le congrès pour une raison imprévue;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et des Régions.

ADOPTÉE

R-08-08-132
Résolution d'opposition
à la déréglementation
de la Société canadienne
des postes

CONSIDÉRANT QUE l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes, qui a été lancé le 21 avril 2008 par le gouvernement fédéral, envisage la déréglementation du service postal, c'est-à-dire la réduction ou l'élimination du privilège exclusif de Postes Canada sur la poste-lettres;

CONSIDÉRANT QUE si le gouvernement réduit ou élimine le mécanisme qui finance le service postal universel, soit le privilège exclusif, il sera de plus en plus difficile d'assurer un service postal abordable à l'ensemble de la population, et ce, dans toutes les régions du pays;

CONSIDÉRANT QUE la déréglementation du service postal dans d'autres pays a entraîné la fermeture de bureaux de postes, une réduction des services, des pertes d'emploi et une augmentation des tarifs postaux pour la population et les petites entreprises;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement ne tient pas d'audiences publiques dans le cadre de l'Examen stratégique et qu'il ne consulte pas adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population;

Le 4 août 2008

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Turmel, appuyé par Monsieur le conseiller Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE la municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes fasse parvenir cette résolution à l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes indiquant son opposition à la déréglementation de Postes Canada et exigeant que le gouvernement tienne des audiences publiques et consulte adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population.

ADOPTÉE

R-08-08-133
Engagement au
Programme
« ICI MA MAISON »

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Transcontinental propose aux municipalités la possibilité d'afficher les propriétés à vendre sur son territoire ainsi que les activités, les services et autres, susceptibles d'attirer de nouveaux arrivants;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Laliberté, appuyé par Monsieur le conseiller Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE la municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes s'engage à accéder au Programme « ICI MA MAISON » offert par le Groupe Transcontinental et ce, gratuitement.

ADOPTÉE

R-08-08-134
Autorisation de divers
travaux de voirie

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yannick Lemire, appuyé par Monsieur le conseiller Donald Laliberté et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inspecteur municipal d'effectuer les travaux de réfection nécessaires sur le rang St-Pierre Ouest ainsi que des travaux d'asphaltage sur la Route Smith à partir du rang St-François sur une distance de plus ou moins 100 mètres;

Que ces travaux soient faits pour une dépense maximale de trente mille dollars (30,000\$) taxes en sus;

Que cette dépense soit prise à même les Projets spéciaux et au divers dans le budget de la voirie.

ADOPTÉE ET SIGNÉE SÉANCETENANTE

R-08-08-135
Comptes à payer

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Payette, appuyé par Madame la conseillère Chantal Tanguay et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les comptes ci-dessous mentionnés et d'autoriser la secrétaire d'en effectuer le paiement.

ADOPTÉE

COMPTES À PAYER

399	Mme Hélène Lessard	sem fin le 05-07-2008	392,49
400	M. Réjean Dubuc	sem fin le 05-07-2008	642,33
401	Mme Danielle Asselin	sem fin le 05-07-2008	151,71
402	Festival Canne. Villeroy	1 billet souper gastronomique	85,00
403	Comité loisir famille	contribution financière 2008	90,00
404	M. MARIO OUELLET	transport bois feu St-Jean 7h x35\$/h	276,54
405	Petite caisse	P. Blier22-03 au 02-08-2008	100,00
406	Petite caisse	Buro23,68/poste9,48/biblio4\$	37,16
409	Mme Hélène Lessard	sem fin le 12-07-2008	392,49
410	Mme Danielle Asselin	frais cellulaire+ sem fin le 12-07	207,25
411	Receveur Général Canada	remise avril/mai/juin 2008	1 318,73
412	Revenu Québec	remise avril/mai/juin 2008	3 097,49
413	Tremblay, Marie-Ève	sem fin le 05-07-2008	320,24
414	Tremblay, Marie-Ève	sem fin le 12-07-2008	320,24
415	Mme Geneviève Lemire	resp. terrain jeu 03-06 au 12-07	600,00
416	Ministre des Finances	inscription mariage	48,00
417	Mme Hélène Lessard	sem fin le 19-07-2008	392,49
418	Mme Hélène Lessard	sem fin le 26-07-2008	392,49
419	M. Réjean Dubuc	sem fin le 19-07-2008	436,58
420	Mme Danielle Asselin	sem fin le 19-07-2008	184,67
421	M. Réjean Dubuc	sem fin le 12-07-2008	513,08
422	Tremblay, Marie-Ève	sem fin le 19-07-2008	320,24
423	Laliberté Charles	remboursement au crédit	59,57
424	Ministre des Finances	déposer par erreur/ pas pour nous	4 012,00
425	Ministre de la justice	coût 49\$ et non 48\$ mariage civil	1,00
426	M. Réjean Dubuc	sem fin le 26-07-2008	626,48
428	Postes Canada	circulaires	86,77
429	Fonds à l'inf. foncière	droits mutations juin (1)	3,00
430	Moto Performance 2000 inc	location scie béton	108,05
431	L. Jam inc.	3 transports	970,73

Le 4 août 2008

COMPTES À PAYER (suite) :

432	Carrière Plessis inc.	pierres/voirie	1 473,65
433	M.R.C. de l'Érable	entente inspecteur av/mai/juin + quote-part incendie	21 488,48
434	M. Donald Laliberté	réem et allo conseiller août 2008	208,47
435	Librairie Lepage	volumes biblio	78,87
436	Infotech	banque d'heures	1 210,78
437	Exc. Terrass. J-P Nault	travaux voirie	1 300,89
438	Imprimerie Fillion enr.	cartes pour méchoui	51,92
439	Club de l'Âge d'or	remise frais permis nourriture	30,00
440	Bédard Jocelyn	réem et allo maire août 2008	694,74
441	BMR Matériaux A. Drolet inc	terre pour aménagement salle	6,71
442	Mme Chantal Tanguay	réem et allo conseillère août 2008	208,47
443	Mme Francine Turmel	réem et allo conseillère août 2008	208,47
444	M. Normand Nault	réem et allo conseiller août 2008	208,47
445	M. Yves Payette	réem et allo conseiller août 2008	208,47
446	BIOLAB	tests d'eau salle municipale	23,50
447	Programme Roses d'Or	contribution 2008	32,13
448	TRANSPORT J.P. NAULT	travaux de voirie	592,59
449	R.G.M.R.M.	recy/ord/redevance juin 08	1 609,30
450	Gaudreau Environnement	transport ord et recy juin 2008	1 939,02
451	ORAPÉ	cueillette juin 2008	123,50
452	M. Yannick Lemire	réem et allo conseiller août 2008	208,47
453	MICHEL BENJAMIN	cadastres terrain industriel	632,10
454	L'Excellence Cie Ass-vie	cotisation août 2008	175,33
455	Beaudoin et Fils serrurier	clés chalet des loisirs	84,66
Total des chèques émis			48 985,81

Questions :

- facture de la Jardinerie Fortier retournée à la municipalité, pas reçue par le Comité d'Embellissement
- suivi sur le dossier du Comité de Développement de Lourdes
- Programme ICI MA MAISON est-il disponible pour ceux qui ont placé la vente de leur maison à un agent d'immeuble
- Vérification de la présence du maire à une réunion publique de la MRC du 23 avril dernier concernant le RCI
- Demande la possibilité de faire asphalter les accotements de la Route 265 jusqu'à la Paroisse de Plessisville (partie manquante) et précise que la demande devrait être faite au Ministère des Loisirs et non au Ministère des Transports

R-08-08-136
Demande pour asphalter
les accotements de la
Route 265

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Payette, appuyé par Madame la conseillère Francine Turmel et résolu à l'unanimité des conseillers qu'une demande soit retournée au Ministère du Sport et des Loisirs afin que la partie restante des accotements de la Route 265 soit asphaltée afin de faciliter l'accès aux cyclistes;

QUE cette demande soit aussi transmise à la Paroisse de Plessisville afin d'obtenir un appui de leur part.

ADOPTÉE

R-08-08-137
Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Yannick Lemire, appuyé par Madame la conseillère Francine Turmel et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h55.

ADOPTÉE

MAIRE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE